

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-162
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-163
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-164
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-165
RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-166
RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-167
RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Ferdinand a adopté, lors de la séance spéciale du 20 mars 2017, le règlement numéro 2017-162 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ferdinand; le règlement numéro 2017-163 intitulé « Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Ferdinand; le règlement numéro 2017-164 intitulé « Règlement de construction de la municipalité de Saint-Ferdinand; le règlement numéro 2017-165 intitulé « Règlement de permis et certificats de la municipalité de Saint-Ferdinand; le règlement numéro 2017-166 intitulé « Règlement relatif aux plans d'intégration et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Ferdinand et le règlement numéro 2017-167 intitulé « Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 12 mai 2017, suite à la délivrance du certificat de conformité de la part de la MRC de L'Érable.

Toutes les personnes intéressées peuvent consulter lesdits règlements au bureau municipal situé au 375 rue Principale durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 16^e jour du mois de mai 2017.


Sylvie Tardif, directrice générale